

Annexe (chiffre 3.)

Chapitres (Ch.) et domaines (D.) des objectifs d'apprentissage		Pondération Total	Niveaux des objectifs d'apprentissage	
			Savoir	Compréhension & Application
Conseillère en technologie médicale certifiée shqa Conseiller en technologie médicale certifié shqa				
Ch. 1	Fondements juridiques et éthiques	25 %	94.6 %	5.4 %
D. 1.1	LPT _h et OPMéd	25 %	96.4 %	3.6 %
D. 1.3	Loi sur les cartels (LC), loi contre la concurrence déloyale (LCD)	25 %	96 %	4 %
D. 1.3	Droit des assurances sociales	25 %	86 %	14 %
D. 1.4	Bases juridiques, éthique	25 %	100 %	0 %
Ch. 2	Connaissances médicales de base	40 %	83.8 %	16.2 %
D. 2.1	Terminologie	10 %	100 %	0 %
D. 2.2	Anatomie, physiologie, pathologie	40 %	88.6 %	11.4 %
D. 2.2.01	Système nerveux	10 %	92 %	8 %
D. 2.2.02	Système musculo-squelettique	10 %	88 %	12 %
D. 2.2.03	Appareil gastro-intestinal	10 %	80 %	20 %
D. 2.2.04	Système cardiovasculaire et sang	10 %	84.8 %	15.2 %
D. 2.2.04.1	Cœur	40 %	86 %	14 %
D. 2.2.04.2	Système vasculaire et circulatoire	30 %	80 %	20 %
D. 2.2.04.3	Sang	30 %	88.4 %	11.6 %
D. 2.2.05	Appareil respiratoire	10 %	90.4 %	9.6 %
D. 2.2.06	Appareil uro-génital	10 %	87 %	13 %
D. 2.2.07	Système endocrinien	10 %	100 %	0 %
D. 2.2.08	Système immunitaire	10 %	92 %	8 %
D. 2.2.09	Peau	10 %	92 %	8 %
D. 2.2.10	Système sensoriel	10 %	80 %	20 %
D. 2.3	Diagnostic et thérapie	30 %	100 %	0 %
D. 2.3.1	Diagnostic	50 %	100 %	0 %
D. 2.3.2	Thérapie (p. ex. d'après les listes de contrôle Thieme)	50 %	100 %	0 %
D. 2.4	Comportement dans les services Spécialisés, protection contre les radiations	10 %	50 %	50 %
D. 2.5	EBM, études cliniques	8 %	84 %	16 %
D. 2.6	CIRS	2 %	80 %	20 %
Ch. 3	Santé publique en Suisse	15 %	59 %	41 %
D. 3.1	Système sanitaire	35 %	64 %	36 %
D. 3.2	Financement	20 %	100 %	0 %
D. 3.3	Branche de la technique médicale en Suisse	20 %	52 %	48 %
D. 3.4	Communautés / plateformes d'achat	25 %	20 %	80 %
Ch. 4	Prestation et remboursement	20 %	36.2 %	63.8 %
D. 4.1	Indices de gestion d'entreprise	20 %	20 %	80 %
D. 4.2	Autorisation de mise sur le marché /Remboursement des produits médicaux	30 %	45 %	55 %
D. 4.3	SwissDRG	25 %	40 %	60 %
D. 4.4	Tarif du secteur ambulatoire	25 %	40 %	60 %